

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
REGION DE TILLABERI
CONSEIL REGIONAL DE TILLABERI

AVIS DE RECRUTEMENT

**RECRUTEMENT D'UN CADRE SUPERIEUR POUR LE COMPTE DU CONSEIL
REGIONAL**

Le Conseil Régional de Tillabéri cherche pour le compte de son administration un cadre supérieur titulaire d'un diplôme d'administration générale ou dans un domaine équivalent.

Tâches et responsabilité du Secrétaire Général de Région :

Dans l'exercice de ses fonctions administratives, le président du conseil régional est assisté d'un secrétaire général de région.

Sous l'autorité du Président, le Secrétaire Général est chargé d'assurer :

- La gestion du personnel de la Région ;
- La gestion administrative de la Région ;
- La coordination technique avec les Services Techniques Déconcentrés, les Collectivités Territoriales et les Partenaires ;
- L'appui au Président dans l'élaboration du budget et du compte additif ;

- La préparation matérielle des sessions du Conseil Régional, dont il assiste avec voix consultative et en dresse les procès-verbaux ;
- Le suivi conformément aux instructions du Président,
- De l'exécution des délibérations prises par l'organe délibérant du Conseil ;
- La programmation, l'impulsion, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités des différents services du Conseil ;
- La supervision du processus de passation des marchés publics ;
- La supervision du processus d'élaboration des programmes d'activités du Conseil ;
- Le visa de tous les actes soumis à la signature du Président.
- Il coordonne les travaux et assure l'unité de gestion du Conseil Régional, notamment pour ce qui concerne toute question impliquant plusieurs services.
- Il communique ses instructions et directives aux différents services.
- Il adresse aux membres du personnel par la voie hiérarchique les informations et directives générales les concernant.
- Il transmet aux services, en l'accompagnant des informations nécessaires, les dossiers et les instructions du Président.
- Il est conseiller administratif et financier du Président du Conseil Régional
- Le Secrétaire Général est le garant de la continuité de l'administration au niveau du Conseil Régional.

Profil :

Le candidat doit :

- Être titulaire d'un diplôme supérieur en administration générale ou d'un diplôme équivalent (BAC+3) au moins

- Disposer d'une grande connaissance du domaine de la décentralisation et gouvernance locale,
- Disposer d'une grande capacité de rédaction et d'écoute,
- Avoir une expérience en gestion administrative dans une administration/institution publique ou privée est un atout.

En outre, le candidat doit être libre de tout engagement et immédiatement disponible.

Composition de dossier :

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

1. Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président du Conseil Régional de Tillabéri ;
2. La copie légalisée du diplôme
3. Copies des attestations de travail si disponibles,
4. Une copie légalisée d'extrait d'acte de naissance ;
5. Une copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
6. Un certificat médical de visite et contre visite datant de moins de trois mois ;
7. Un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
8. Un curriculum vitae daté et signé ;
9. Une lettre de motivation

Dépôt de dossier :

Les dossiers de candidature sont recevables au Conseil Régional de Tillabéri de 08 h à 17H30 au plus tard le 16 novembre 2022.

Le président du conseil régional

